



## Refus d'avenant a contrat de travail

-----  
Par Visiteur

Etant agent de maitrise maintenance ASCENSEURS dans une PME( relation client,devis,manager), mon DG m'a demandé pour faire suite à la réorganisation du service maintenancel 1/09/09 de retourner sur(le terrain )pour renforcer les équipes en tant qu'assistant technique(pas d'avenant à ce moment)je n'ai fait aucune faute grave rien à me reprocher j 'ai meme été augmenté individuellement JUIN 2009..D'après ses dires à ce moment là cette situation aurait pu être revue au mois de Janvier ,mais je ne comptais pas dessus vu qu'il réorganisait le service, il a même mis un autre chef d'équipe à ma place au1/01/10 . un avenant m'a été proposé le 5/02/10, même qualif et salaire ,pour un poste de technicien . Aujourd'hui je ne veux plus du poste de chef d ' équipe et je ne veux plus travailler pour lui ,attaqué moralement je préfère ne plus avoir à faire à ce DG. .Quels sont les risques que j'encours en refusant cet avenant et puis je y récupérer des indemnités.  
mon DG a fait le nettoyeur en 2008 et 2009 - 15 salariés improductifs.Il seme une odeur de terreur dans la société aussi bien au niveau des cadres que des employés.

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

un avenant m'a été proposé le 5/02/10, même qualif et salaire ,pour un poste de technicien . Aujourd'hui je ne veux plus du poste de chef d ' équipe et je ne veux plus travailler pour lui ,attaqué moralement je préfère ne plus avoir à faire à ce DG.

Afin d'appréhender au mieux votre situation, j'aimerais savoir ce que change réellement cet avenant par rapport à votre contrat initial dans la mesure où ni votre salaire, ni votre qualification n'en sort changer?

Très cordialement,

je reste à votre entière disposition.

-----  
Par Visiteur

Je ne manage plus d'équipe, je ne fais plus de devis comme je le faisais auparavant en tant que chef d'équipe agent de maitrise,on m'a enlevé toutes les responsabilités .  
Aujourd'hui j'assiste les techniciens dépanneurs à résoudre des problèmes d'ordre technique sur des installations d 'ascenseurs ,avenant proposé de technicien coef 5,ech 2, coef 335 .

Cordialement.

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Je ne manage plus d'équipe, je ne fais plus de devis comme je le faisais auparavant en tant que chef d'équipe agent de maitrise,on m'a enlevé toutes les responsabilités .  
Aujourd'hui j'assiste les techniciens dépanneurs à résoudre des problèmes d'ordre technique sur des installations d 'ascenseurs ,avenant proposé de technicien coef 5,ech 2, coef 335 .

IL semble bien alors qu'il y ait modification de votre contrat de travail, non nécessité par des circonstances économiques ou personnelles. Vous êtes donc en droit de refuser de signer l'avenant.

Si vous refusez, plusieurs choses sont possibles:

-Soit l'employeur ne fait rien, et vous restez sous le régime de votre ancien contrat.

-Soit l'employeur vous licencie pour motif économique et dans ce cas, deux possibilités: Soit le motif économique est contesté et le licenciement est abusif, vous pouvez alors prétendre à des dommages et intérêts (6 mois de salaire en règle générale), soit le motif économique est réel, et vous bénéficiez alors de vos indemnités de licenciements économique (1/5ème de mois de salaire brut par année d'ancienneté).

Je reste à votre entière disposition,

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Dois je refuser l'avenant par courrier recommandé !  
l'employeur a un gros besoin du poste qu'il veut que j'occupe .  
Cordialement .

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

dois je refuser l'avenant par courrier recommandé !  
l'employeur a un gros besoin du poste qu'il veut que j'occupe .

Nul besoin, il suffit de ne pas le signer!

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Merci.  
Sincères salutations.